



Parc des Glaisins  
13, avenue du Pré Félin  
Annecy-le-Vieux  
74940 Annecy

## **Association Thésame**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## Thésame

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

N° Siren 431 217 090

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association Thésame,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Thésame relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement 2018-06 de l'ANC.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'actif circulant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Annecy, date de la signature numérique

Xavier Marmeys

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	28 368	25 907	2 460	7 347	4 887	66.51	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	227 273	170 481	56 793	78 454	21 661	27.61	
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	3 500		3 500		3 500			
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	31		31	31				
Prêts								
Autres immobilisations financières	20 130		20 130	19 658	472	2.40		
<b>Total I</b>	<b>279 301</b>	<b>196 388</b>	<b>82 914</b>	<b>105 489</b>	<b>22 576</b>	<b>21.40</b>		
Comptes de liaison								
<b>Total II</b>								
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	238		238	480	242	50.45	
	<b>Créances (3)</b>							
	Créances usagers et comptes rattachés	274 235	8 347	265 888	263 233	2 655	1.01	
	Autres créances	1 663 273		1 663 273	1 768 563	105 290	5.95	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	1 585 709		1 585 709	1 160 097	425 611	36.69		
Charges constatées d'avance (3)	3 151		3 151	9 264	6 113	65.99		
<b>Total III</b>	<b>3 526 606</b>	<b>8 347</b>	<b>3 518 259</b>	<b>3 201 637</b>	<b>316 622</b>	<b>9.89</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>3 805 907</b>	<b>204 735</b>	<b>3 601 172</b>	<b>3 307 126</b>	<b>294 046</b>	<b>8.89</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	175 835		108 065		67 770	62.71
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 095 041		2 045 502		49 539	2.42
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	181 760		49 539		231 299	466.90
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	2 089 117		2 203 106		113 990	5.17	
	<b>Comptes de liaison</b>						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
<b>Total III</b>							
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 830		3 933		1 103	28.04
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 354		291 962		70 392	24.11
	Dettes fiscales et sociales	458 121		311 674		146 447	46.99
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	105 928		198 116		92 188	46.53
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	582 822		298 335		284 488	95.36
	<b>Total IV</b>	1 512 056		1 104 020		408 036	36.96
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	3 601 172		3 307 126		294 046	8.89

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

929 233

805 685

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	586 825		755 537		168 712	22.33
Production stockée Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 905 470		1 678 063		227 407	13.55
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	16 746		15 717		1 028	6.54
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	2		95		93	98.40
<b>Total I</b>	<b>2 509 042</b>		<b>2 449 412</b>		<b>59 630</b>	<b>2.43</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	1 276 676		1 090 844		185 832	17.04
Impôts, taxes et versements assimilés	87 860		64 618		23 242	35.97
Salaires et traitements	883 007		819 781		63 226	7.71
Charges sociales	413 124		385 933		27 191	7.05
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	33 062		34 041		979	2.88
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	4 278				4 278	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	4		400		396	99.03
<b>Total II</b>	<b>2 698 011</b>		<b>2 395 617</b>		<b>302 394</b>	<b>12.62</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>188 969</b>		<b>53 795</b>		<b>242 764</b>	<b>451.28</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		1 583		1 960	377	19.25
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		1 583		1 960	377	19.25
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		1 583		1 960	377	19.25
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		187 386		55 755	243 141	436.09
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		590			590	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>		590			590	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		590			590	
Impôts sur les bénéfices (IX)		6 216		6 216	12 432	200.00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		2 510 625		2 451 372	59 253	2.42
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		2 692 385		2 401 833	290 552	12.10
<b>Solde intermédiaire</b>		181 760		49 539	231 299	466.90
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		181 760		49 539	231 299	466.90

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 601 172.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 509 042,32 Euros et dégageant un déficit de 181 759.89- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- Description de l'objet social de l'entité

L'Association dite " THESAME " : Mécatronique & Management déclarée en l'an 2000, est régie par la loi du 1er juillet 1901 et désignée par le sigle thésame TECH & INNOVATION.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'Association a pour objet, de contribuer à l'élévation du niveau technologique, à l'amélioration de la performance et à la diversification des entreprises et en particulier des PME/PMI.

L'Association développe et diffuse les méthodes favorisant les synergies entre technologie et management (organisation, stratégie, marketing).

L'Association se fixe comme axe principal la Mécatronique et le Management de l'innovation.

L'Association pour réaliser son but :

- dirige les projets de Recherche & Développement,
- apporte son expertise technique aux projets de créations d'entreprises innovantes,
- contribue aux projets de développement de formation et de recherche,
- participe aux appels d'offre nationaux et européens,
- anime des clubs d'entreprises et opérations collectives,
- conduit les diagnostics et les études nécessaires,
- mène toutes actions d'animation, d'information, de sensibilisation auprès des responsables d'entreprises (publications, Salons, Séminaires, Conférences),
- assure les mises en relation avec les organismes extérieurs sur les thèmes hors de son champ principal dans le cadre des projets que l'Association conduit.

L'Association développe le réseau des acteurs de la mécatronique (industrie, recherche et développement de la formation).

D'une manière générale, l'Association, en lien direct avec les demandes des entreprises, aide à la création et au développement d'activités innovantes et conduit activement toute action en faveur de la promotion de l'innovation et son développement.

L'Association agit en liaison étroite avec l'Université et la recherche, les organismes techniques, les relais locaux, les organismes professionnels, les organismes consulaires et les industriels.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

L'organisation de l'association repose sur les organes suivants :

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration de 10 membres maximum désignés parmi les membres de l'Assemblée Générale, à raison de :

- 4 administrateurs désignés en son sein par le collège des membres fondateurs,
- 5 administrateurs désignés en son sein par le collège des entreprises,
- 1 administrateur désigné en son sein par le collège des laboratoires, organismes de formations et des membres associés.

Le Conseil élit, parmi ses membres, un Bureau composé de :

- un Président ayant l'expérience industrielle,
- un secrétaire,
- un trésorier

et, éventuellement un ou plusieurs vice présidents.

Le mandat des membres désignés est d'une durée de quatre ans renouvelable.

Toutefois, ce mandat prend fin, à l'intérieur du délai fixé ci-dessus, lorsque les intéressés n'ont plus les fonctions ou la qualité au titre desquelles ils ont été élus ou désignés.

Il est pourvu, si possible dans un délai d'un mois, au remplacement provisoire de membres qui ont cessé leurs fonctions avant l'expiration de leur mandat. Il est procédé au remplacement définitif par l'Assemblée Générale qui suit. Dans ce cas, les fonctions des nouveaux membres prennent fin aux dates auxquelles expiraient les mandats respectifs des membres qu'ils remplacent.

Le Conseil d'Administration désigne en tant que de besoin des personnalités qualifiées associées aux travaux de l'Association à titre permanent ou ponctuel.

L'ETAT représenté par la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie et la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de Haute-Savoie et le District de l'Agglomération Annécienne participent de plein droit aux séances des Conseils d'Administration, avec voix consultative.

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont gratuites sauf remboursement des frais inhérents à des missions ou fonctions relatives à l'Association.

Elle s'appuie également sur une équipe de permanents.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'association THESAME a, au cours de l'exercice, absorbé l'association ANNECY START UP dans le cadre du traité de fusion en date du 16 novembre 2020 avec un effet rétroactif à compter du 1er juillet 2020.

Cette fusion s'est traduite par un apport d'actif net de la part de l'association ANNECY START UP en faveur de THESAME pour un montant égal à 67.770 euros comptabilisé au compte "Fonds Associatif" .

### **Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF**

L'épidémie liée au coronavirus apparue en CHINE fin 2019 a été déclarée par l'Organisation Mondiale de la Santé comme urgence de santé publique internationale le 30 janvier 2020. Elle a été classée le 11 mars 2020 en pandémie mondiale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de ce virus, les mesures gouvernementales prises ont notamment prescrit, par décret du 16 mars 2020, une interdiction de déplacement de la population et l'obligation, par arrêté du 15 mars 2020 de faire observer en tout lieu et toute circonstance les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites "barrières", définies au niveau national. Cette situation a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises. Ces mesures contraignantes, prises également dans de nombreux autres pays (confinement de la population, restriction des activités non essentielles et limitation des échanges) ont entraîné une forte baisse de l'activité économique globale des entreprises.

Toutefois, l'association constate qu'en raison de sa nature, son activité n'a pas été impactée par ces restrictions. Elle a été en mesure de réagir et de s'adapter, notamment en termes de télétravail. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, elle estime que cette épidémie, bien que qualifiée d'évènement majeur, n'a pas eu d'impact sur la situation existante au 31 décembre 2020. Les comptes annuels ont ainsi été arrêtés sans aucun ajustement lié à cette pandémie.

A la date d'arrêt des comptes, la situation sanitaire n'étant pas revenue à la normale, l'association est en incapacité d'en identifier et d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Pour autant, à cette date, elle n'a pas connaissance d'incertitudes significatives remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le mercredi 28 avril 2021, a été adoptée une résolution visant à la création d'un collège de financeurs permettant l'octroi d'un droit de vote à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aux autres financeurs.

Les statuts de l'Association ont été modifié en conséquence.

Désormais, l'Association est constituée de 4 collèges :

- le collège des membres fondateurs,
- le collège des entreprises industrielles ou de services,
- le collège des laboratoires, organismes de formations et des membres associés,
- le collège des financeurs.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ce texte est entré en vigueur le 1er janvier 2020 et a remplacé le règlement CRC n° 99-01.

Les cinq évolutions majeures qu'il apporte portent sur :

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- les subventions d'investissement sur bien renouvelable,
- les contributions volontaires en nature (CVN),
- les dons et legs,
- la reconnaissance d'un produit pour les dons et legs,
- l'instauration d'un compte de résultat par origine et destination pour les associations faisant appel public à la générosité.

### **Changement de méthode**

Au cas particulier, l'association THESAME n'est concernée que par la modification du traitement des CVN : une CVN est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une association un travail (bénévolat, mises à disposition de personnes), des biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état) ou des services (mise à disposition de locaux ou de matériel). Sauf exceptions, les CVN sont désormais obligatoirement recensées, valorisées et comptabilisées, si elles sont essentielles à la compréhension de l'activité de l'association. Dans le règlement CRC n° 99-01, elles n'étaient pas nécessairement inscrites en comptabilité. Leur nature et leur importance pouvaient être décrites dans l'annexe aux comptes annuels.

Ce changement de méthode comptable n'a eu aucune incidence sur la situation nette à l'ouverture de l'exercice, ni sur le résultat de 2020 de l'association THESAME (des précisions sont apportées ultérieurement au paragraphe "Valorisation des contributions volontaires").

Le règlement ANC n° 2018-06 apporte également des modifications importantes au format de présentation des états financiers (bilan et compte de résultat) des associations et fondations. Ainsi, certaines lignes desdits états qu'il convenait de présenter dans le respect du précédent règlement ont été supprimées. D'autres, si elles ont été conservées, présentent un contenu différent. Aux termes de l'article 122-3 du Plan Comptable Général, le bilan et le compte de résultat du dernier exercice clos avant le changement de méthode comptable ne sont en aucun cas modifiés par ce changement. La colonne 2019 du bilan et du compte de résultat établis au titre de l'exercice 2020 est ainsi présentée selon le règlement CRC n° 99-01 alors que la colonne 2020 correspond au règlement ANC n° 2018-06. **Au cas d'espèce, les modifications importantes relatives au format de présentation des états financiers n'ont eu aucun impact sur la présentation des comptes de l'association THESAME.**

### **Informations générales complémentaires**

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les dirigeants élus de l'Association ne sont pas rémunérés
- les rémunérations et avantages en nature versés par l'Association au titre de l'exercice 2020 aux trois plus hauts cadres dirigeants s'élèvent à 388 970 euros.

Parties liées : aucune transaction avec les parties liées n'est à mentionner au titre des

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

règlements 2010-02 et 2010-03 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, étant précisé que l'Association respecte les critères prévus pour adopter une présentation simplifiée de son annexe comptable.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	29 108		
Installations générales agencements aménagements divers	93 136		
Matériel de transport	66 343		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	64 344		7 104
TOTAL	223 823		7 104
Autres participations			3 500
Autres titres immobilisés	31		
Prêts, autres immobilisations financières	19 658		472
TOTAL	19 689		3 972
TOTAL GENERAL	272 619		11 076

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		740	28 368	28 368
TOTAL		740	28 368	28 368
Installations générales agencements aménagements divers			93 136	93 136
Matériel de transport			66 343	66 343
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 654	67 794	67 794
TOTAL		3 654	227 273	227 273
Autres participations			3 500	3 500
Autres titres immobilisés			31	31
Prêts, autres immobilisations financières			20 130	20 130
TOTAL			23 661	23 661
TOTAL GENERAL		4 394	279 301	279 301

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	21 760	4 887	740	25 907
Installations générales agencements aménagements divers	48 349	10 810		59 159
Matériel de transport	55 361	5 686		61 047
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 660	11 679	3 064	50 275
TOTAL	145 370	28 175	3 064	170 481
TOTAL GENERAL	167 130	33 062	3 804	196 388

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 887				
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 810				
Matériel de transport	5 686				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 679				
TOTAL	28 175				
TOTAL GENERAL	33 062				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Tableau des variations des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	108 065		67 770		175 835
Réserves	2 045 502	49 539		0-	2 095 041
Excédent ou déficit de l'exercice	49 539	49 539-		181 760	181 760-
Situation nette	2 203 106		67 770	181 760	2 089 117
<b>TOTAL I</b>	<b>2 203 106</b>		<b>67 770</b>	<b>181 760</b>	<b>2 089 117</b>

### Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 972	4 278	904		8 347
<b>TOTAL</b>	<b>4 972</b>	<b>4 278</b>	<b>904</b>		<b>8 347</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 972</b>	<b>4 278</b>	<b>904</b>		<b>8 347</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>4 278</b>	<b>904</b>		

### Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 130	0-	20 130
Clients douteux ou litigieux	12 500	0-	12 500
Autres créances clients	261 735	261 735	
Impôts sur les bénéfices	12 436	12 436	
Taxe sur la valeur ajoutée	89 440	89 440	
Débiteurs divers	1 561 397	1 561 397	
Charges constatées d'avance	3 151	3 151	
<b>TOTAL</b>	<b>1 960 789</b>	<b>1 928 159</b>	<b>32 630</b>



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	362 354	362 354		
Personnel et comptes rattachés	91 715	91 715		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	277 541	277 541		
Taxe sur la valeur ajoutée	64 562	64 562		
Autres impôts taxes et assimilés	24 304	24 304		
Autres dettes	105 928	105 928		
Produits constatés d'avance	582 822	582 822		
<b>TOTAL</b>	<b>1 509 226</b>	<b>1 509 226</b>		

### Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	13 707	100.00
SITES INTERNET	14 661	33.33

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	LINEAIRE	5 ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 à 7 ans
Mobilier	LINEAIRE	8 ans
Agencement	LINEAIRE	8 à 10 ans

### Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	62 600
Autres créances	1 497 067
Total	1 559 667

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 137
Dettes fiscales et sociales	142 004
Autres dettes	7 728
Total	284 868

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 151
Total	3 151
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	582 822
Total	582 822

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	12
Agents de maîtrise et techniciens	4
Total	16

#### Valorisation des contributions volontaires

En application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, l'Association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature dont elle a pu bénéficier en raison d'un impact jugé non significatif sur les comptes annuels et en l'absence d'éléments suffisamment fiables en vue de leur valorisation .

Toutefois, à titre d'information, il est précisé que ces contributions volontaires en nature sont susceptibles de concerner principalement le temps passé à titre bénévole par le président de l'Association.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	8 296
55 à 59 ans	6 à 10 ans	50 630
45 à 54 ans	11 à 20 ans	11 824
35 à 44 ans	21 à 30 ans	4 877
moins de 35 ans	plus de 30 ans	511
Engagement total		76 138

#### Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements en matière de retraite sont les suivantes:

- Départ volontaire du salarié à la retraite à taux plein.
- Taux du Turn Over à partir de la moyenne des départs sur les trois derniers exercices
- Taux d'évolution annuel moyen de la masse salariale fixé à 2%
- Taux d'actualisation financière fixé à 0.34 %
- Age moyen d'entrée dans la vie active : 20 ans

La convention collective appliquée est celle du Syntec-Bureau d'études.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations - Filiales non reprises en A - françaises	594 824	2	80 681

Les détections se décomposent de la façon suivante :

Société	Capitaux propres	% participation	Résultat dernier exercice clos
SAS Le campus numérique	191 941 €	1.80%	- 19 251 €
SAS Digital Grenoble	402 883 €	0.37%	- 61 430 €

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles - Valeur nette comptable immobilisations	590	67500000
Total	590	

#### Transferts de charges

Nature	Montant
AVANTAGE EN NATURE	6 397
REMBOURSEMENT SINISTRE	2 954
IJ PREVOYAANCE	6 491
Total	15 842